

EXAMEN FINAL – MODULE C1 et MODULE C2

Format de l'évaluation

Composante Questions objectives	Composante Études de cas	Autres informations
75 % d'un examen de 4 heures (75 questions)	25 % d'un examen de 4 heures (1 étude de cas de 60 minutes)	L'examen dure quatre (4) heures. Il appartient aux candidats de répartir leur temps entre les composantes Questions objectives et Études de cas. La répartition du temps n'est pas matière à examen.

COMPOSANTE QUESTIONS OBJECTIVES

MODULE C1 – PONDÉRATION DES DOMAINES DE COMPÉTENCE

Compétences CPA (couvrant Préalables et Module C1)	PONDÉRATION
1. INFORMATION FINANCIÈRE	De 50 % à 70 %
4. AUDIT ET CERTIFICATION	De 10 % à 30 %
5. FINANCE	De 5 % à 10 %
6. FISCALITÉ	De 10 % à 20 %

MODULE C2 – PONDÉRATION DES DOMAINES DE COMPÉTENCE

Compétences CPA (couvrant Préalables et Modules C1 et C2)	PONDÉRATION
1. INFORMATION FINANCIÈRE	De 0 % à 10 %
2. STRATÉGIE ET GOUVERNANCE	De 10 % à 30 %
3. COMPTABILITÉ DE GESTION	De 50 % à 70 %
5. FINANCE	De 15 % à 20 %

COMPOSANTE ÉTUDES DE CAS

ÉTUDES DE CAS DU MODULE C1

Les études de cas du Module C1 permettent principalement d'évaluer les compétences en Information financière, mais elles portent aussi sur un ou deux autres domaines de compétences. Même si les études de cas sont principalement axées sur le Module C1, tous les apprentissages antérieurs sont matière à examen (Préalables).

ÉTUDES DE CAS DU MODULE C2

Les études de cas du Module C2 permettent principalement d'évaluer les compétences en Comptabilité de gestion, mais elles portent aussi sur un ou deux autres domaines de compétences. Même si les études de cas sont axées sur les compétences du Module C2, tous les apprentissages antérieurs sont matière à examen (Préalables et Module C1).

COMPÉTENCES HABILITANTES

Les compétences habilitantes sont évaluées à l'aide des études de cas et des questions objectives.

ACCÈS AUX DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Pour les Modules C1 et C2, les candidats ont accès à des ressources limitées, soit le *Manuel de CPA Canada*, la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, la *Loi sur la taxe d'accise*, une liste des ratios courants, la formule de calcul de la valeur actualisée des économies d'impôt et d'autres renseignements fiscaux pertinents.

Les normes et la réglementation qui sont matière à évaluation sont celles en vigueur au 31 décembre de l'année précédant l'examen. Veuillez noter que la date limite pour inclusion dans le logiciel d'examen est le 30 novembre; par conséquent, aucune mise à jour du *Manuel* ou nouvelle disposition législative fiscale publiée entre le 1^{er} et le 31 décembre n'est matière à évaluation.

Important : Afin de savoir précisément sur quoi porteront les examens du PFP des CPA consultez la [mise à jour technique pour les examens de 2024](#).